

## CONVOCATION AU CONSEIL MUNICIPAL de COBONNE

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu dans la salle polyvalente de Cobonne :

**Le 06 Novembre à 20h00**

Veillez agréer l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire de Cobonne,  
Philippe RIBIERE

### Ordre du jour :

Nomination du Secrétaire de séance

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du **25 Septembre 2023**.

#### **1- Délibération : Vote du tarif de location de la salle pour une soirée**

La commune peut mettre à disposition la salle polyvalente pour une soirée (réunion de travail, réunion associative à but lucratif, parents d'élèves ...).

La cuisine ne pourra pas être utilisée, (sauf dérogation de la mairie) car utilisée en semaine par la cantine scolaire et soumise à des règles d'hygiène règlementées. En conséquence, le conseil municipal est invité à voter les modifications s'appliquant aux conditions de location de la salle.

Le prix de location pour la soirée est proposé au tarif de **50,00 € TTC**

La caution bancaire sera de 50,00 € TTC afin de faire face aux dépenses de nettoyage si nécessaire. Ce tarif est unique quel que soit l'origine du demandeur (résidant ou extérieur à la commune).

Rappel : Le dépôt du chèque de caution est obligatoire pour valider la réservation de la salle (voir délibération prise par le Conseil Municipal validant les règles de location).

#### **2- Délibération : Vote d'une prime exceptionnelle de fin d'année pour Viviane Lantheaume et Laurie Uderso.**

Il est proposé de voter pour une prime de fin d'année de 200 € pour Mme Lantheaume et 100 € pour Mme Uderso. (prorata des heures réalisées)

#### **3- Préparation à la réunion publique PLUi du 24 Novembre – date proposée le 17 Nov. 19h30**

Il sera discuté de l'agenda proposé.

#### **4- Délibération : Vote de la convention liant la Commune à la CCVD concernant la livraison des repas sur la Cantine de Cobonne et précisant les domaines de responsabilité.**

#### **5- Information : Validation du devis de l'entreprise SAS Bouvat (voirie)**

**Montant de 6249,00 HT.** (inclus dans le budget voirie inscrit dans le BP2023)

« Les travaux comprennent : dérasage et fossés sur les voiries de Tramelas, Baume Rousse, La Maronne, La Combe et la descente de chez FARNIER ».

**6- Délibération : Classement du chemin Peyrinier en voie communale.**

Depuis 2022 et les travaux de goudronnage réalisés, le chemin rural n°1 peut être éligible à la DGF pour la dotation voirie.

Pour en bénéficier il convient que le Conseil Municipal délibère pour classer ce chemin rural en voie communale (longueur de 710 mètres linéaires). *Code L 141-3 du code de la voirie routière.*

- Les voies communales, **voies publiques**, affectées à la circulation générale, ayant fait l'objet d'un classement dans le domaine public routier par le conseil municipal. Elles sont inaliénables et imprescriptibles.
- Les chemins ruraux, chemins appartenant aux communes, **affectés à l'usage du public**, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils n'appartiennent pas au domaine public routier de la commune mais à son domaine privé. Ils sont aliénables, prescriptibles et soumis au bornage.

**7- Délibération : Approbation du devis de Valdromélectricité pour le remplacement des ampoules et douilles des luminaires publics (qté 17), le remplacement des néons des préaux du jardin du donjon (2) et de l'école (4).**

**Remplacement de l'horloge et du détecteur de lumière de l'éclairage public.**

**Prix : 6 758,05 € HT (8 109,66 € TTC)**

Devis N° 220093-1

Autorise le Maire à demander des subventions (à la CCVD dans le cadre du fond de transition à hauteur de 50% et 50% sur budget communal).

Autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Dit que le crédit est inscrit au Budget.

**8- Information suite de la réunion avec la DGFIP du 06/10 sur la capacité d'endettement de la Commune**

**9- Réunion publique Conférences territoriales sur le sujet de la loi d'accélération des énergies renouvelables.**

Une réunion d'information aux élus se tiendra **le 09 Novembre à 19h00** salle du conseil municipal à Beaufort sur Gervanne

**10- Information sur les deux Permis de Construire déposés par la SCI Baume Rousse**

- **Infos**

Travaux dans ruelle du vieux four du village réfection de façade avec échafaudage, il est interdit aux piétons de passer dans cette rue. (Arrêté municipal)

**Encore des dépôts de déchets ou d'objets au niveau des containers à poubelles.**

Il appartient à la mairie de faire le nettoyage de ces dépôts non autorisés. Tout objet est donc pris en charge vers la déchetterie par l'employé municipal sur son temps de travail. (Les pneus arrivent jusqu'aux poubelles, pourquoi pas jusqu'à la déchetterie ?)

**Absence du Maire** : du 18/12 au 31/12. L'intérim sera assuré par Anni Valkonen.

Le maire sera absent du 14 au 17 Novembre (présent le 17/11 au soir)

**Absence secrétaire de Mairie :**

- Service limité à un jour par semaine Le Jeudi : **16, 23 et 30 NOV** : 09h00 à 16h30  
Absence **les 7 et 8 décembre** (pour formation)

**Repas de fin d'année** : Date à choisir : 09 ou 16 décembre, informer les chasseurs et volontaires pour le service du repas et de nettoyage.

**Le document PLUi** réalisé par la CCVD a été envoyé fin Octobre aux services de l'état pour avis.

- **Questions diverses**